

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2009

**Nombre de conseillers en exercice : 14**

**Présents :**

M. GIRARD Claude, MME DEBUISSON-KAUFMANN Marie-Claire, M. JUIF André, M. PELLETEY Hubert,  
M. BARB Jacques, M. BARRALON Guy, M. COURBOT Gilles, M. GARCIA Michel, M. GEHANT Pascal, M.JOMARD Norbert, M. LAUDIE Marc , M. MONDOLONI Jean-Pierre, M. MONPOINT Christophe, M. MORGEN Jean-Paul,

**secrétaire de séance : M. JUIF André**

## **ORDRE DU JOUR :**

- 1 - approbation du compte-rendu du conseil municipal du 29 mai 2009
- 2 - approbation du règlement et de la convention d'utilisation du CLA
- 3 - achat laveuse pour le CLA
- 4 - tarifs de location du CLA
- 5 - forêts: choix de l'entreprise chargée des travaux
- 6 - budget: décisions modificatives
- 7 - personnel: modification de postes
- 8 - aménagement entrée de village et carrefour RD83
- 9 - adhésion de la commune à l'association GAIA
- 10 - informations diverses

11 - questions diverses

**Le Maire ouvre la séance après avoir constaté que le quorum était atteint.**

### **1 - Approbation du compte-rendu de la séance du 24/04/2009**

M. le Maire soumet au vote le compte-rendu de la dernière séance. Le compte-rendu de la séance du 29 mai 2009 ne fait l'objet d'aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité.

### **2 - Approbation du règlement et de la convention d'utilisation du CLA**

M. GARCIA Michel, régisseur du CLA, présente le nouveau règlement réactualisé par des membres du Conseil, règlement applicable pour toutes nouvelles demandes de réservations du centre de loisirs et d'animation.

Après lecture et modifications faites,

A l'unanimité le Conseil adopte le nouveau règlement, qui sera applicable pour toutes nouvelles demandes de réservations prises à compter du 1er juillet 2009.

M. GARCIA fait lecture de la convention modifiée et adaptée aux besoins des utilisateurs de la salle, après en avoir délibéré,

A l'unanimité le Conseil décide d'appliquer cette nouvelle convention d'utilisation de la salle , à compter du 1er juillet 2009

### **3- Achat laveuse pour le CLA**

Suite à différents problèmes soulevés lors de précédents conseils sur l'entretien et le nettoyage du sol de la salle, Mme DEBUISSON-KAUFMANN Marie-Claire présente le projet d'achat d'une

auto-laveuse pour le CLA.

Suite à une étude de prix, Mme Debuissou-Kaufmann fait remarquer que le coût annuel de cet achat reste inférieur aux tarifs qui seraient applicables si l'entretien était fait par une société extérieure. Le prix d'achat négocié de cette machine se chiffre à 2086,40 € HT avec une garantie de 2 ans. De plus avec l'achat de cette auto-laveuse, le temps de nettoyage pour l'agent effectuant l'entretien du sol, serait réduit de moitié. Suite à un essai sur place, Madame Debuissou-Kaufmann fait remarquer que cette machine semble correspondre tout à fait aux attentes de chacun. Son coût de revient pourrait être répercuté sur le tarif des nouvelles locations de salle. Il est précisé que cette machine particulière n'est pas mise à disposition des locataires.

A l'unanimité, le Conseil décide de faire l'acquisition de cette auto-laveuse.

#### **4- Tarifs de location du CLA**

M. le Maire, rappelle que les tarifs de location du centre de loisirs n'ont pas évolués depuis le 1er janvier 2006. Suite à la demande du conseil pour répercuter le coût annuel de l'auto-laveuse et après débat,

à l'unanimité, les Elus, décident d'appliquer les tarifs ci-dessous, pour toutes les nouvelles réservations prises à compter du 1er juillet 2009 (seul les tarifs applicables aux associations restent inchangés).

<b>Grande salle + cuisine + vaisselle + mobilier (tables et chaises)</b>				
<b>2 jours</b>			<b>1 jour</b>	
	DENNEY	EXTERIEURS	DENNEY	EXTERIEURS
Associations	120	320	70	135
Particuliers	190	320	85	135
Caution	400	400	400	400

#### **5- Forêts : choix de l'entreprise chargée des travaux**

Suite à la réunion de concertation des membres de la commission forêt, M. Jomard Norbert informe le Conseil des trois devis reçus pour effectuer les travaux de dégagement manuel de régénération naturelle sur les parcelles N°5-6-7-8 (programme 2009). Le choix de la commission s'est porté sur l'entreprise Sylv'Est pour effectuer ces travaux de régénération naturelle pour un coût de 1260 € HT.

M. le Maire soumet au vote cette proposition.

A l'unanimité, les Elus retiennent l'entreprise Sylv'est pour effectuer les travaux de régénération sur l'ensemble des parcelles, travaux programmés sur 2009.

#### **6- Budget: décisions modificatives**

M. le Maire informe les élus du courrier qu'il a reçu de la trésorerie demandant à la commune de restituer une partie de la taxe locale d'urbanisme pour un montant de 123 €. Pour effectuer ce remboursement, Monsieur le Maire propose au Conseil de prendre une délibération modificative (N°2) au budget 2009 en inscrivant 123 € en dépenses au compte 10223.

Suite à la décision prise lors du conseil en date du 29 mai 2009 concernant l'achat d'ordinateurs pour l'école élémentaire, le maire propose au conseil d'inscrire au compte 2183 (matériel de bureau et

informatique) en dépenses un montant de 13500 € et d'inscrire la subvention accordée par l'état au compte 1321 (subventions d'équipement non transférables – Etat) en recettes 9000 €.

A l'unanimité les Elus autorisent le Maire à inscrire ces modifications budgétaires au budget 2009 soit :

- + 123 € au compte 10223 en dépenses
- + 13500 € au compte 2183 en dépenses
- + 9000 € au compte 1321 en recettes

### **7- Personnel: modification de postes**

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'agent en poste en mairie au grade d'adjoint administratif 2ème classe a obtenu l'examen professionnel d'adjoint administratif 1ère classe. Il propose de supprimer son poste d'adjoint administratif 2ème classe et de créer un nouveau poste d'adjoint administratif 1ère classe à compter du 1er août 2009 à temps complet soit 35 heures/semaine.

A l'unanimité les Elus autorisent le Maire à supprimer le poste d'adjoint administratif 2ème classe et d'ouvrir un poste au grade d'adjoint administratif 1ère classe à temps complet (35h/semaine).

### **8- Aménagement entrée de village et carrefour RD83**

Madame Marie-Claire Kaufmann présente et fait le point sur le projet d'aménagement, Avenue d'Alsace.

- Ce projet consiste en la mise en place d'un carrefour à feux, liaison de la départementale RD83 (grande circulation) et de la départementale RD46.

- Il consiste à sécuriser sur une distance de 600 mètres la voie piétonnière de ce secteur

- Il résout le problème de plusieurs maisons inondées par l'eau de ruissellement, suite à la surélévation de la voie roulante dans le passé.

Pour le même secteur la municipalité règle trois problèmes d'importance en une seule opération.

#### **\* Le chiffrage du projet.**

- comprend l'estimation du carrefour à feux HT 144 695<sup>E</sup>,

- Qui comprend la sécurisation du secteur HT 73 555<sup>E</sup>.

- Englobe la maîtrise d'œuvre HT 13 080<sup>E</sup>.

= Montant du projet TTC 276 671 €, soit un montant HT 231 330<sup>E</sup>

Subvention Etat acquise HT - 29 500<sup>E</sup>

Subvention CAB acquise HT - 29 500<sup>E</sup>,

Subvention acquise par Conseil Général 60% des 144 695<sup>E</sup> HT - 86 817<sup>E</sup>,

Subvention Parlementaire–Monsieur le Député – 50 % de 77963<sup>E</sup> HT – 38 982<sup>E</sup>

Sécurisation 73 555€ + MO (13 080 : 218 250 x 73555 = 4408<sup>E</sup>)

A la charge de la commune (20,11 %) soit HT 46 531<sup>E</sup>

Avance de 45 341<sup>E</sup> de TVA, , taux 19,6 %

Reste à charge 91 872<sup>E</sup> pour la commune sur ce projet.

Au titre du volet territorial du Contrat de Projets 2007-2013, Monsieur le Maire informe les élus du courrier reçu par le Président de la CAB informant que ce projet a été inscrit comme prioritaire et qu'il appartient à la commune de solliciter les subventions pouvant être octroyées.

Monsieur le Maire, soumet au vote ce projet d'aménagement du carrefour et demande aux Elus l'autorisation de solliciter auprès

- de l'Etat une subvention de 29 500 €

- de la CAB une subvention de 29 500 €

- du Conseil Général une subvention de 86 817 €

- une subvention exceptionnelle parlementaire de 38 982 €

A l'unanimité les Elus approuvent le projet tel que présenté et autorisent le maire à solliciter auprès de l'Etat, de la CAB, du Conseil Général et du Député une subvention afin de financer ce projet.

### **9- Adhésion de la commune à l'association GAIA**

M. Morgen Jean-Paul présente l'Association GAIA, cette association a pour but de promouvoir les énergies renouvelables, elle entend couvrir auprès du grand public et des organismes privés ou publics par des conseils, des conférences, des expositions, des études et leurs suivis. Elle a créé un espace info-énergie où toutes les entreprises et les collectivités peuvent obtenir des informations objectives et gratuites sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables. Cette association est le relais local de l'ADEME (agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) régionale. Des bilans énergétiques avec le SIAGEP peuvent être diagnostiqués au niveau des bâtiments communaux.

Monsieur le Maire soumet au vote l'adhésion de la commune à cette association,

A l'unanimité les Elus autorisent le maire à conclure l'adhésion de la commune à l'association et à s'acquitter de la cotisation.

### **10- Informations diverses**

- Suite au **refus de Permis pour la construction d'une église ménonnite**, le jugement du tribunal administratif approuve la décision rendue par la commune.

- **ENR : école numérique rurale** : suite à la décision rendue lors du dernier conseil municipal pour équiper l'école en matériel numérique, le projet suit son cours, les offres doivent être conformes au projet mené par l'inspection académique, le matériel doit être sécurisé dans un local ou armoire sécurisée.

- **Archives communales** : un contrôle des archives communales sur place vient d'être effectué par les services des archives départementales. Il en résulte que le tri, le classement et les éliminations entrepris par l'archiviste ont permis d'organiser de façon satisfaisante les archives de la commune.

- **Forêt** : vente par adjudication du 24 juin 2009 : offre proposée 40 % inférieure au tarif de l'an passé, la commission a proposé de fixer le prix de retrait à 6000 €, sachant que dans ce cas la vente avait peu de chance d'aboutir, mais une autre vente est prévue en octobre. Ce choix ne met pas en péril le budget prévu, et permet de ne pas se séparer de notre patrimoine forestier dans de mauvaises conditions financières.

- **Chemin forestier** (bois sur la commune de Frais), 5 communes se sont regroupées pour financer ensemble un chemin d'accès pouvant desservir l'ensemble des parcelles. Le projet est en étude actuellement, des subventions sont sollicitées, le coût pour chaque commune pourrait se faire soit par forfait soit en fonction des surfaces.

- **Projet plantation** : lors de sa dernière réunion la commission forêt a abordé le problème du terrain situé derrière la station dépurateur. Ce terrain est inexploitable du fait de son sol humide, la commission propose d'occuper ce terrain par une plantation d'arbres. L'ONF se propose d'effectuer des carottages et selon la nature du sol fera une proposition incluant la plantation ainsi que la préparation du terrain, ce service rendu par l'ONF se fera gratuitement.

Par ailleurs, des plantes très difficiles à éliminer se sont installées sur ce terrain (renouée du Japon) 3 m de profondeur, plusieurs solutions sont envisageables : soit faucher régulièrement, soit couvrir par des bâches soit attendre le couvert naturel par les arbres.

La commission sollicite l'accord du Conseil pour aménager ce terrain.

Après débat, le conseil émet un avis favorable à toutes ces opérations d'aménagement.

- **PLU** : la commission urbanisme s'est réunie 6 fois pour l'étude de ce projet, la commission a travaillé sur les objectifs en fonction de la situation démographique, des besoins publics, de l'environnement, des transports etc.. ces objectifs seront soumis au conseil qui statuera et qui prescrira le PLU. La commission fera des propositions sur la concertation, notamment avec les habitants de la commune :

- Fin juin : appel à la concurrence des bureaux d'études

- 10 sept. Retour des dossiers

- Fin sept. réunion du conseil pour la prescription du PLU, choix du bureau d'étude.

- **Opération 1 arbre un enfant** : projet sur le terrain situé à l'ancienne carrière.

- Médiathèque :

- mis en place d'une charte du bénévolat, suppléante nommée Mme RUI.

- Nouveau règlement qui devra être approuvé par le conseil, suite à la fréquentation des écoles du RPI qui utilisent les transports Optymo.

### **11- Questions diverses**

- Travaux de voirie rue du Vieux Moulin : M. le maire demande à l'assemblée d'évaluer les travaux effectués sur cette rue. La route n'étant pas plane à certains endroits, les élus sollicitent le Maire afin d'intervenir auprès de la société pour trouver une solution amiable (travaux à reprendre ou revoir la facturation.

- tables écoles : M. Pelletay informe les élus des travaux à réaliser sur les tables d'école (ôter le système de fixation des tubes et les remplacer par des casiers)

Conseil d'école : RPI école maternelle : fermeture conditionnelle de la troisième classe à la rentrée prochaine,

Monsieur le Maire lève la séance à 0H30 mn et laisse la parole aux personnes présentes dans la salle.

Les délibérations sont détaillées et consignées sur le registre des délibérations

Ce registre peut être consulté en mairie